

209C1226
FR0010266601-FS0569

2 octobre 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BULL
(Euronext Paris)

Rectificatif à D&I 209C1207 du 25 septembre 2009

Au premier paragraphe de D&I susvisée, s'agissant de la détention de la société de droit néerlandais Mn Services N.V. après franchissement de seuil, il fallait lire « [...] et détenir 4 831 433 actions BULL représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société (2) » et non « [...] et détenir 3 277 445 actions BULL représentant autant de droits de vote, soit 3,39% du capital et des droits de vote de cette société (2) ».

(2) Sur la base d'un capital composé de 96 786 647 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.